RAPPELS A L'INTENTION DES ENSEIGNANTS :

- Un rapport d'incident relate des faits plus ou moins graves, mais qui ont un caractère exceptionnel et qui méritent d'être portés à la connaissance de la vie scolaire et du professeur principal ;
- Il se doit de rendre compte des faits (rien que des faits) de la façon la plus objective possible ;
- Le rapport devra être nominatif (il ne concernera qu'un élève) ;
- Chaque rapport d'incident sera adressé à la famille et copie sera faite pour le dossier de l'élève et le PP.

----------Partie à découper avant l'envoi du document à la famille ----------

NIORT, le Votre texte ici

RAPPORT D'INCIDENT

NOM, PRENOM ET CLASSE DE L'ELEVE : NOM, PRENOM ET CLASSE DE L'ELEVE

NOM DE L'ADULTE TEMOIN : NOM DE L'ADULTE TEMOIN

DATE ET HEURE DE L'INCIDENT

J J | M M | A A A A, 00:00:00

LIEU DE L'INCIDENT

LIEU DE L'INCIDENT

RAPPORT DES FAITS DONT L'ADULTE A ETE TEMOIN

Signature **:**

Pour information : une copie de ce rapport sera mise au dossier de l'élève et y figurera une année complète. Il peut éventuellement être assorti d'une punition ou d'une sanction disciplinaire.